

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, October 19, 2023

The Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy met this day at 11:32 a.m. [ET] to examine Bill C-42, An Act to amend the Canada Business Corporations Act and to make consequential and related amendments to other Acts.

Senator Pamela Wallin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy. My name is Pamela Wallin and I serve as the chair of this committee.

Let me introduce the committee members here with us. We have Senator Loffreda, Senator C. Deacon, Senator Bellemare, Senator Gignac, Senator Marshall, Senator Massicotte, Senator Miville-Dechéne, Senator Ringuette and Senator Yussuff. We have two visitors with us today, Senator MacAdam and Senator LaBoucane-Benson, who are here ex officio today.

We will continue our examination of Bill C-42, An Act to amend the Canada Business Corporations Act and to make consequential and related amendments to other Acts. We have the pleasure of welcoming the Honourable François-Philippe Champagne, P.C., M.P., Minister of Innovation, Science and Industry. He is accompanied by Mark Schaan, Senior Assistant Deputy Minister, Strategic and Innovation Policy Sector at ISED. Welcome to you both, and thank you for joining us today.

Minister, we welcome you and ask you to make some opening remarks.

Hon. François-Philippe Champagne, P.C., M.P., Minister of Innovation, Science and Industry: Thank you, chair. It's my first time appearing in front of a Senate committee. I have come to your Question Period, which I very much enjoyed — as much as I enjoy it in the other house, trust me. I am grateful that you would allow me to be here with you. As a minister, I cherish my interaction with senators and the important role that you play. Before my remarks, it comes from my heart to say that I am very pleased to be here.

As I was saying to the chair, senators, please indulge me, there is a vote in the House in a few minutes. If I have to stop for a few minutes, I hope you will excuse me.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 19 octobre 2023

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie se réunit aujourd'hui, à 11 h 32 (HE), pour étudier le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois.

La sénatrice Pamela Wallin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie. Je m'appelle Pamela Wallin et je suis présidente du comité.

Permettez-moi de vous présenter les membres du comité qui sont avec nous aujourd'hui. Nous avons le sénateur Loffreda, le sénateur C. Deacon, la sénatrice Bellemare, le sénateur Gignac, la sénatrice Marshall, le sénateur Massicotte, la sénatrice Miville-Dechéne, la sénatrice Ringuette et le sénateur Yussuff. Nous accueillons également deux visiteuses, soit la sénatrice MacAdam et la sénatrice LaBoucane-Benson, qui sont membres d'office aujourd'hui.

Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois. Nous sommes heureux d'accueillir l'honorable François-Philippe Champagne, c.p., député, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Il est accompagné de Mark Schaan, sous-ministre adjoint principal, Secteur des stratégies et politiques d'innovation, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Bienvenue à tous les deux. Nous vous remercions d'être ici aujourd'hui.

Monsieur le ministre, nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous demandons de bien vouloir faire une déclaration d'ouverture.

L'honorable François-Philippe Champagne, c.p. député, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie : Je vous remercie, madame la présidente. C'est la première fois que je comparais devant un comité sénatorial. J'ai assisté à la période de questions au Sénat, et j'ai bien aimé l'expérience. C'était aussi bien que dans l'autre Chambre, vous pouvez me croire. Je vous suis reconnaissant de me permettre d'être ici avec vous. À titre de ministre, j'aime beaucoup mes discussions avec les sénateurs et je reconnais le rôle important que vous jouez. Je tenais donc, avant de faire ma déclaration préliminaire, à dire que je suis sincèrement heureux d'être ici.

Comme je le disais à la présidente, je suis désolé, sénateurs, mais un vote se tiendra à la Chambre dans quelques minutes. J'espère donc que vous me pardonneriez si je dois m'arrêter pendant quelques minutes.

[Translation]

I'm pleased to present Bill C-42, which, once it comes into force, will enable the creation of a public and searchable beneficial ownership registry for federally regulated corporations. The registry will be a powerful new tool in the fight against financial crime. It will improve the enforcement of economic penalties and, more generally, protect all Canadians.

Unfortunately, Madam Chair, some bad actors use corporations for illegal purposes. Specifically, anonymous Canadian shell companies can be used to hide the real ownership of assets and launder proceeds of crime, including corruption, fraud, drug and human trafficking and other offences that cause great harm to our Canadian communities. We must take rapid, decisive action, and that is our goal with Bill C-42.

[English]

Our government is committed to a robust and effective regime that will combat money laundering and tax evasion, improve Canadians' trust in the marketplace and make Canada a leader in corporate transparency. To catch these bad actors, law enforcement, tax and other authorities need access to accurate and up-to-date data on the individuals who own and control corporations in Canada.

The amendments proposed in Bill C-42 will require CBCA corporations to collect and send additional information about their additional individuals of significant control, namely residential addresses and citizenship. Bill C-42 will also require that Corporations Canada make publicly available a portion of this information. It is important to note that individuals will continue to have the option to provide an address for service, and that when they do so, it is that later address that will be made public.

Creating a free, public and searchable registry of beneficial owners of federally regulated Canadian corporations will increase corporate accountability, and I think it will improve public trust in corporate institutions in our country.

[Français]

J'ai le plaisir de présenter le projet de loi C-42 qui, une fois en vigueur, permettra la création d'un registre public et consultable des bénéficiaires effectifs des sociétés par actions assujetties au régime fédéral. Ce registre constituera un nouvel outil puissant pour lutter contre la criminalité financière, améliorer l'application des sanctions économiques et, plus généralement, protéger l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Madame la présidente, malheureusement, certains acteurs mal intentionnés peuvent utiliser des véhicules corporatifs à des fins illicites. Plus précisément, des sociétés-écrans canadiennes anonymes peuvent être utilisées pour dissimuler la véritable propriété d'actifs et blanchir les produits de la criminalité, notamment la corruption, la fraude, le trafic de stupéfiants et d'êtres humains et d'autres infractions qui nuisent gravement à nos communautés canadiennes. Nous devons agir de façon décisive et rapide et c'est ce que nous proposons de faire avec le projet de loi C-42.

[Traduction]

Notre gouvernement s'est engagé à mettre en place un régime rigoureux et efficace qui permettra de lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et l'évasion fiscale, d'améliorer la confiance des Canadiens dans le marché et de faire du Canada un chef de file en matière de transparence des entreprises. Pour appréhender ces acteurs malveillants, les organismes d'application de la loi, l'administration fiscale et d'autres autorités doivent avoir accès à des données exactes et à jour sur les personnes qui possèdent et contrôlent des entreprises au Canada.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-42 obligeront les sociétés régies par la Loi canadienne sur les sociétés par actions à collecter et à envoyer des renseignements supplémentaires — à savoir l'adresse de résidence et la citoyenneté — sur les autres particuliers ayant un contrôle important d'une société. Le projet de loi C-42 exigera également que Corporations Canada rende publique une partie de ces renseignements. Il est important de souligner que les gens continueront d'avoir la possibilité de fournir une adresse aux fins de signification et que, lorsqu'elles le feront, c'est cette adresse qui sera rendue publique.

La création d'un registre gratuit, public et accessible sur les véritables propriétaires des entreprises canadiennes sous réglementation fédérale renforcera la responsabilité des entreprises. Je pense aussi que cela permettra à la population d'avoir davantage confiance dans les institutions commerciales de notre pays.

[*Translation*]

Citizenship and date of birth will be available to the authorities, but will not be made public in order to protect Canadians' privacy and prevent fraud and discrimination. The bill also introduces exemptions for certain at-risk individuals. These exemptions are necessary to ensure that our modalities are Charter-compliant, and they're for very specific cases and limited public disclosure. Law enforcement authorities will have full access to all data collected.

[*English*]

It is for these reasons that I am delighted and proud that the bill received the unanimous support of the House of Commons. I must tell you, it's not every day that you see that. It sends a strong signal to everyone in this country that we are serious about doing something. There is widespread recognition of the benefits that a new registry will bring to Canada, and after significant study and deliberations, all parties support the specific modalities that have been put forward in the legislation.

These modalities include a Charter compliant balance of privacy protections; a strong compliance apparatus, including both civil and criminal remedies; multiple measures to ensure the accuracy of the data in the registry; and provisions to ensure the interoperability with provincial, territorial and other international registries.

I would like to add to these remarks that the interoperability is key. If you want something meaningful, it needs to be interoperable not only with other jurisdictions in Canada, but also internationally. While we're doing that, it's going to leverage existing reporting mechanisms in order to reduce the additional administrative burden on corporations to the maximum extent possible. That was something that was clear to me. Coming from a family of small- and medium-sized business, you want to make sure that whatever you do is not unduly increasing the reporting requirement for businesses.

[*Translation*]

The creation of this registry is an important step in the government's multi-pronged approach to fighting financial crime, and it will serve as the foundation for our ongoing efforts in the coming years.

Madam Chair, in the interest of the Canadians watching us today, I hope your committee and the Senate will recognize the importance of this bill and will ensure it is passed without delay so that the registry can be created as soon as possible.

[*Français*]

La citoyenneté et la date de naissance seront accessibles aux autorités, mais ne seront pas rendues publiques, notamment pour protéger la vie privée des Canadiens et prévenir la fraude et la discrimination. Le projet de loi introduit également un régime d'exemptions pour certaines personnes à risque. Ces exemptions sont nécessaires pour garantir que notre régime est conforme à la charte et sont ciblées et surtout limitées à la divulgation publique. Les forces de l'ordre auront pleinement accès à toutes les données recueillies.

[*Traduction*]

C'est pour ces raisons que je suis ravi et fier que le projet de loi ait reçu le soutien unanime de la Chambre des communes. Je dois vous dire que ce n'est pas tous les jours que l'on voit une telle chose. Cela indique clairement à tous les citoyens de notre pays que nous sommes prêts à prendre des mesures. Les avantages de ce nouveau registre pour le Canada sont largement reconnus et, après une étude et des délibérations approfondies, tous les partis appuient les modalités proposées dans le projet de loi.

Ces modalités comprennent des mesures en matière de protection de la vie privée conformes à la Charte, un dispositif de conformité rigoureux qui prévoit des recours civils et pénaux, de multiples mesures visant à garantir l'exactitude des données du registre et des dispositions visant à garantir l'interopérabilité avec d'autres registres provinciaux, territoriaux et internationaux.

J'aimerais insister sur le fait que l'interopérabilité est essentielle. Si l'on souhaite que ce dispositif soit utile, il doit être interopérable non seulement avec ceux d'autres instances au Canada, mais aussi à l'échelle internationale. En même temps, il s'agira d'exploiter les mécanismes de déclaration existants, afin de réduire autant que possible le fardeau administratif supplémentaire qui sera imposé aux entreprises. Cela m'est apparu clairement. Comme je viens d'une famille de petites et moyennes entreprises, je tiens à m'assurer que, quoi que l'on fasse, on n'augmenta pas indûment les exigences en matière de déclaration pour les entreprises.

[*Français*]

La création de ce registre représente une étape importante dans l'approche à plusieurs volets du gouvernement en matière de lutte contre la criminalité financière et servira de point d'appui pour la poursuite de nos efforts au cours des prochaines années.

Madame la présidente, pour les Canadiens qui nous regardent aujourd'hui, j'espère que votre comité et que le Sénat reconnaîtront l'importance de ce projet de loi et en assureront l'adoption de façon diligente, ce qui permettra de mettre en place le registre le plus rapidement possible.

[English]

In conclusion, we must stop those who want to use Canada as a place to incorporate shell companies and rather provide law enforcement and the public with new tools to deter the abuse of our corporations and reinforce trust in the Canadian marketplace.

With that, Madam Chair, I will be more than happy to take questions from you and members of the committee.

The Chair: Thank you very much for that. What is your voting timetable?

Mr. Champagne: I am required to vote, if you will allow me one minute.

The Chair: We will do that.

Mr. Champagne: I will stay in the room.

The Chair: As frequent a visitor as Mark is to this committee, we will wait and begin our questioning with our deputy in just a moment. I am sure your question is for the minister first and then Mark will be here with us.

I will just say that in the House of Commons, they are actually allowed to vote remotely. We do not do that in the Senate of Canada, and so the minister is literally pausing, walking over to his phone and casting a vote in the House of Commons. We would like him to be able to answer the initial questions from our committee, so we're just going to informally pause here for a moment. It's not like he ran out of the room and we've lost him. He is actually doing his job.

We won't even ask what you are voting on.

All right, we will now begin our formal questioning, and we will go first to our deputy chair, Senator Loffreda.

[Translation]

Senator Loffreda: Thank you, and welcome to the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy, Minister.

[English]

We have heard from witnesses and experts, and I will mention some of the comments. One witness, who was specified as an expert, said that this legislation will allow Canada to leap to the head of the class. It would be nice to see Canada at the head of the class, and thank you for putting this piece of legislation together so we can study and analyze it adequately.

[Traduction]

En conclusion, nous devons arrêter ceux qui veulent utiliser le Canada comme un endroit pour incorporer des sociétés fictives et plutôt fournir aux organismes d'application de la loi et au public de nouveaux outils pour décourager l'abus de nos entreprises et renforcer la confiance qu'inspire le marché canadien.

Madame la présidente, je serai très heureux de répondre à vos questions et à celles des membres du comité.

La présidente : Je vous remercie beaucoup. Quand devez-vous voter?

M. Champagne : Je dois voter, si vous voulez bien m'accorder une minute.

La présidente : Oui, certainement.

M. Champagne : Je vais rester dans la salle.

La présidente : Même si M. Schaan est un habitué de notre comité, nous attendrons un peu et nous entamerons la première série de questions avec notre vice-président dans quelques instants. Je suis certaine que votre question s'adressera d'abord au ministre et que M. Schaan sera ici pour apporter sa contribution.

J'aimerais simplement préciser que les députés de la Chambre des communes sont autorisés à voter à distance. Ce n'est pas le cas au Sénat du Canada. Le ministre fait donc littéralement une pause, se dirige vers son téléphone et vote à la Chambre des communes. Nous aimerions qu'il puisse répondre aux premières questions de notre comité, et nous prendrons donc une brève pause informelle. Ce n'est pas comme s'il s'était enfui de la salle et que nous l'avions perdu. Il est en train de faire son travail.

Nous ne vous demanderons même pas sur quelle question vous votez.

D'accord. Nous allons maintenant commencer notre série de questions. La parole est à notre vice-président, le sénateur Loffreda.

[Français]

Le sénateur Loffreda : Merci et bienvenue chez nous, monsieur le ministre, au Comité sénatorial des banques, du commerce et de l'économie.

[Traduction]

Nous avons entendu des témoins et des experts, et j'aimerais mentionner quelques-uns de leurs commentaires. Un témoin, qui a été désigné comme étant un expert, a déclaré que cette loi permettra au Canada de se propulser au premier rang. Ce serait bien de voir le Canada au premier rang, et je vous remercie d'avoir élaboré ce projet de loi, afin que nous puissions l'étudier et l'analyser comme il se doit.

Some have said it is only a tool. Another witness said that although it's not perfect, we're ready to go and it should be passed.

Based on your analysis, studies and evaluations, is this a first step? Is there much more that has to be done with respect to corporate transparency and anti-money laundering? I would like you to share your thoughts with us on some of these comments that were put forward by our expert witnesses.

Mr. Champagne: Thank you, senator. I like the way you framed it. I always like Canada to lead, not only domestically but, obviously, internationally.

When we look at the Financial Action Task Force of the G20, you will see that our registry is up there in terms of what it covers and the way we have structured it. We have also learned from the European Union to strike the right balance. You may have seen that a similar registry was challenged in court, and that's why there will be some public information as well as non-public information available to law enforcement authorities.

I agree. For too long, we had some bad actors who used Canadian corporations in the way that I think Canadians would find very disturbing, and it's a step in the right direction. We can always do more. Bad actors out there will always try to find ways. However, if I compare our registry to best practices in terms of the task force, I think there are more than 100 countries now that have agreed to have similar registries. That's why I stressed the interoperability before, because, as you know, you want to get to the ultimate beneficial owner, which is a legal person. Obviously, in different corporate structures, you need to have this interoperability and collaboration with other jurisdictions as people would try to hide assets or otherwise.

If you ask me, I think we're going to be best in class, and we made choices in the legislation. Hopefully, we'll find senators that are smart. For example, there is some data that will be collected — as I said — but won't necessarily be public, so they will be Charter compliant. We certainly want to avoid what the U.S. has gone through. At the same time, the type of information we collect and the way I would say law enforcement authorities — as you know, we are amending different acts to make sure they could be cross-referenced so that we share that information with other law enforcement agencies to make sure the information is accurate and up to date. I must say — as you have seen — the types of penalties you see in the act are very significant. If you compare it with other acts, you will find that members of Parliament sent a very strong signal. If you look at

Certaines personnes ont affirmé que ce n'était qu'un outil. Un autre témoin a déclaré que même s'il n'était pas parfait, nous étions prêts à agir et qu'il fallait l'adopter.

Selon vos analyses, vos études et vos évaluations, s'agit-il d'une première étape? Y a-t-il encore beaucoup de travail à faire en matière de transparence des entreprises et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité? J'aimerais que vous nous fassiez part de vos réflexions sur certains des commentaires formulés par nos témoins experts.

M. Champagne : Merci, sénateur. J'aime comment vous avez formulé cela. J'ai toujours aimé que le Canada soit un chef de file, non seulement au niveau national, mais aussi, bien entendu, au niveau international.

Lorsque nous examinons le Groupe d'action financière du G20, nous constatons que notre registre se situe au même niveau en ce qui ce a trait au contenu et à la structure. Nous avons également appris de l'Union européenne à trouver le bon équilibre. Vous avez peut-être vu qu'un registre semblable a fait l'objet d'une contestation devant les tribunaux, et c'est pourquoi les autorités chargées de l'application de la loi auront accès à certains renseignements publics ainsi qu'à des renseignements non publics.

Je suis d'accord. Pendant trop longtemps, de mauvais acteurs ont utilisé des sociétés canadiennes d'une manière que les Canadiens jugeraient très inquiétante, et c'est un pas dans la bonne direction. Nous pouvons toujours faire plus. Les mauvais acteurs essaieront toujours de trouver des moyens. Cependant, si je compare notre registre aux pratiques exemplaires du groupe de travail, je pense qu'il y a plus d'une centaine de pays qui ont accepté d'avoir des registres semblables. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté sur l'interopérabilité car, comme vous le savez, vous voulez atteindre le propriétaire bénéficiaire ultime, qui est une personne morale. De toute évidence, dans les différentes structures d'entreprise, il est nécessaire d'avoir cette interopérabilité et cette collaboration avec d'autres instances, car les gens essaient de dissimuler des actifs ou autres.

Si vous voulez mon avis, je pense que nous serons les premiers de classe, et nous avons fait des choix dans la loi. J'espère que nous trouverons des sénateurs intelligents. Par exemple, certaines données seront recueillies — comme je l'ai dit —, mais ne seront pas nécessairement publiques, de sorte qu'elles seront conformes à la Charte. Nous voulons certainement éviter ce que les États-Unis ont traversé. Par ailleurs, le type de renseignements que nous recueillons et la manière dont les autorités chargées de l'application de la loi... Comme vous le savez, nous modifions différentes lois pour nous assurer qu'elles peuvent être recoupées de manière à ce que nous communiquions ces renseignements à d'autres organismes chargés de l'application de la loi afin de nous assurer qu'ils sont exacts et à jour. Je dois dire — comme vous l'avez vu — que les sanctions prévues par la loi sont très importantes. Si vous la

the amendment that was proposed, some individuals could be subject to significant penalties.

I will leave it there, senator, but, yes, I think we will be best in class.

Senator Loffreda: Based on your objectives, to what extent do you feel this bill will reduce money laundering? Without giving us a percentage — obviously; that's a crystal ball — do you feel all your objectives will be met?

Mr. Champagne: Someone once said that sunshine is the best disinfectant — or something similar to that. But the fact that we will be seeing the ultimate beneficial owner of corporations is, I would think, going to give back trust to people in our corporations. Certainly, I would think bad actors will probably not want to come to Canada or at least use corporations in the way we may have seen in the past where people were using our corporations.

Yes, I think that disclosing that kind of information is going to prevent bad actors coming to our shore and using our legitimate corporate act to engage in illicit activities.

Senator Loffreda: Thank you.

The Chair: Thank you very much, minister.

[Translation]

Senator Gignac: Welcome, Minister, and thank you for joining us despite your very busy schedule to talk to us about a bill that is of great importance to Canadians' confidence in our system.

You consulted with your provincial and territorial counterparts given that provinces, such as Quebec, have business registries.

Are the provinces supportive of Bill C-42? Have they expressed concerns about any of the provisions?

Mr. Champagne: It's a pleasure to be here today to testify.

You're right, Senator Gignac: Quebec and British Columbia already have systems in place. That's a good thing, and the idea that came out of discussions with Quebec had to do with interoperability. We made sure to employ the beneficial ownership data standard in order to reach all authorities so they join the registry. If we look at the number of federally registered corporations in Canada, that's about 500,000 entities, or about

comparez à d'autres lois, vous constaterez que les députés ont transmis un message très clair. Si vous regardez l'amendement qui a été proposé, certaines personnes pourraient être soumises à des sanctions importantes.

Je vais m'arrêter ici, sénateur, mais oui, je pense que nous serons les premiers de classe.

Le sénateur Loffreda : Si l'on se fie à vos objectifs, dans quelle mesure pensez-vous que ce projet de loi réduira le blanchiment d'argent? Sans nous donner de pourcentage — évidemment, c'est une boule de cristal —, pensez-vous que tous vos objectifs seront atteints?

M. Champagne : Quelqu'un a dit un jour que le soleil est le meilleur désinfectant — ou quelque chose qui s'apparente à cela. Toutefois, le fait que nous verrons le propriétaire bénéficiaire ultime des sociétés va, je pense, redonner confiance aux gens dans nos sociétés. Je pense que les mauvais acteurs ne voudront probablement pas venir au Canada ou, du moins, utiliser des sociétés comme nous l'avons peut-être vu dans le passé lorsque des personnes utilisaient nos sociétés.

Oui, je pense que la divulgation de ce type de renseignements empêchera les mauvais acteurs de venir sur notre territoire et d'utiliser notre statut d'entreprise légitime pour se livrer à des activités illicites.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur le ministre.

[Français]

Le sénateur Gignac : Bienvenue, monsieur le ministre, et merci d'être ici parmi nous, malgré votre agenda fort chargé, pour nous parler de ce projet de loi très important pour la confiance des Canadiens à l'égard de notre système.

Vous avez procédé à des consultations avec vos homologues provinciaux et territoriaux, attendu que les provinces, comme le Québec, ont un registre d'entreprise.

Est-ce que les provinces ont fourni un appui au projet de loi C-42? Ont-ils exprimé des réserves en ce qui concerne certaines dispositions?

M. Champagne : C'est un plaisir d'être devant vous aujourd'hui pour témoigner.

Vous avez raison, sénateur Gignac, le Québec et la Colombie-Britannique ont des régimes déjà en place. C'est une bonne chose et l'idée qui ressortait après des discussions avec le Québec concernait l'interopérabilité. On s'est assuré d'appliquer le modèle de la norme sur les données de propriété effective qui va permettre justement de rejoindre toutes les autorités afin qu'elles joignent le registre. Parce que si on regarde le nombre de sociétés par actions enregistrées au Canada sous le régime

15% of all businesses. That makes system interoperability very important.

Minister Freeland and I sent a letter to all our provincial and territorial counterparts urging them to do what Quebec did. The idea is to cover all corporations in Canada. We can do that at the federal level, but we have a leadership role to play, as Senator Loffreda noted, in urging the provinces and territories to do likewise to ensure that corporations are not being used for illicit activities. Yes, we consulted Quebec.

As I said, interoperability is key. People have asked us why the 25%. That has to do with the Canada Business Corporations Act, but it's also the international standard. If there's no consistency with the international standard, we can't do searches and we lose interoperability. We know that, typically, bad actors set up a number of corporations to hide assets or activities.

Collaboration is important, but so is having a standard so that, when we do a search using a person's name or a corporation, we can find the beneficial owner. That's the goal.

Senator Gignac: You touched on the fact that, in 2022, the Court of Justice of the European Union put a stop to Luxembourg's bill to make information publicly available because it went way too far. I imagine you have legal opinions.

I know you'll probably be circumspect, but what justification is there for making information available to the general public instead of just law enforcement? There has to be a reason. Do you have legal opinions that provide assurance the law will not be challenged like Luxembourg's was?

Mr. Champagne: That's a very good question. The public information will be the name and address. Citizenship and date of birth will not be public. All the information will be available to law enforcement. The choice we made to make that public was because civil society demanded transparency. Around the world, if you want people to have confidence, civil society needs a search tool that's easy to use, and that's the open registry model.

At the same time, Senator, I would say that we made that decision after looking at the European experience with what's private versus public, and we knew we had to protect citizenship and date of birth because there may be discrimination issues and other related issues. We said yes for law enforcement, but in the public interest, the fact that name and address are out there, I think that's the right way to do it.

fédéral, on compte environ 500 000 entités, ce qui représente environ 15 % des entreprises. Alors, il est très important que le registre soit interopérable.

La ministre Freeland et moi avons envoyé une lettre à tous nos homologues provinciaux et territoriaux les enjoignant à faire ce que le Québec a fait. L'idée est que l'on couvre l'ensemble des sociétés au Canada. Évidemment, on peut le faire dans le cadre fédéral, mais on a un rôle de leadership, pour revenir au point du sénateur Loffreda, d'enjoindre les provinces et les territoires de faire de même pour s'assurer que les sociétés par actions ne sont pas utilisées de façon illicite. Oui, on a consulté le Québec.

Comme je vous dis, ce qui est important est la question d'interopérabilité. Des gens nous ont demandé pourquoi on avait le 25 %. Cela relève de la Loi sur les sociétés par actions, mais aussi parce que c'est le standard international. Le jour où vous n'êtes pas en règle avec le standard international, on ne peut pas faire de recherche et l'interopérabilité est perdue. On sait qu'habituellement, les mauvais acteurs vont créer plusieurs sociétés pour cacher des actifs ou des activités.

Il est important d'avoir la collaboration, mais aussi d'avoir un standard qui permet que lorsqu'on fera une recherche, que ce soit au moyen du nom ou de la société, on soit capable d'arriver jusqu'au bénéficiaire ultime. C'est l'objectif.

Le sénateur Gignac : Vous y avez fait brièvement allusion : la Cour de justice de l'Union européenne, en 2022, a décliné un projet de loi du Luxembourg qui rendait accessible au public des informations, car cela allait beaucoup trop loin. Je soupçonne que vous avez des avis juridiques.

Je sais que vous allez peut-être vous limiter un peu, mais quelle est la justification pour rendre l'information accessible à tout le public au lieu de limiter cela aux forces de l'ordre? Il doit y avoir une justification. Avez-vous des avis juridiques pour vous assurer que la loi ne sera pas contestée, comme cela a été le cas au Luxembourg?

M. Champagne : C'est une très bonne question. Ce qui sera public sera l'adresse et le nom. Ce qui ne sera pas public sera la citoyenneté et la date de naissance. L'ensemble de l'information sera accessible aux forces de l'ordre. Le choix qu'on a fait de la rendre publique est qu'il y avait une demande, de la part de la société civile, d'être transparent. Si vous regardez dans le monde, le modèle de ce qu'on appelle un registre ouvert, si on veut donner confiance aux gens, il faut que la société civile ait un outil de recherche qui est facile à utiliser.

En même temps, je vous dirais, monsieur le sénateur, on a jugé cela, l'expérience européenne nous guide en ce qui est accessible ou non, on savait qu'il fallait protéger la citoyenneté et la date de naissance, parce qu'il peut y avoir des enjeux de discrimination; il peut y avoir d'autres enjeux qui sont liés à cela. On dit oui pour les forces de l'ordre, mais dans l'intérêt public, le fait

We tried to take a balanced approach to avoid exactly what you asked about, Senator, to avoid Charter challenges. We also consulted the Privacy Commissioner of Canada to make sure what we were doing was consistent with his standards.

[English]

Senator Yussuff: Thank you, minister, for being here. Like my colleagues, I offer a sincere thanks for finally seeing this legislation being tabled. As you know, this has been years in the making, and has involved efforts by many to say that Canada needs to get on board.

We learned a lot from the B.C. commission about what happened in the gaming community and how money laundering was happening, and it speaks volumes to how criminals are using our system in this country. I have three quick questions. Obviously, federal jurisdiction is small compared to the jurisdiction that provinces hold in this country, and two provinces are already on side. I assume the conversations were robust with the provinces. We can see Ontario joining here soon and, of course, both the Maritimes and the Prairie provinces are coming on side.

Second, I think the legislation is in its infancy and there is a lot to be learned and discovered as time goes on. What is not in the legislation is a time frame for a review of how we can improve this, or look at it in a very timely manner that will help us make sure the law is working to the advantage that we were hoping to achieve. The last point I would like to make in the context of any good legislation is that enforcement is critical. I assume the resources have been prioritized for CRA and other officials in the different departments, and they will give them the tools so that once the legislation is in place, they will have the necessary tools and support to ensure they are doing what is expected because having the law on the books without enforcement doesn't mean anything. Maybe you can speak to those points.

Mr. Champagne: Thank you very much, senator, and allow me to say thank you for everything you did in the labour movement before you became a senator, and for what you are doing today. You're right. That discussion started back in 2017, so there has been a lot of consultation and, as you said, it's not only our hope, but I would think that as members of Parliament and as senators, we should use our collective influence to bring every province and territory on board. I think Canadians would expect nothing less. We can act within our own jurisdictions, but I would say that the discussions we had with the provinces are encouraging.

d'avoir le nom et l'adresse, je pense que déjà, c'est la bonne façon de faire.

On a essayé d'être équilibré dans notre approche pour éviter exactement ce que vous avez dit, monsieur le sénateur, soit d'avoir des contestations en vertu de la charte. On a aussi soumis le tout au commissaire à la protection de la vie privée du Canada pour s'assurer que ce qu'on était en train de faire correspondait aux standards auxquels le commissaire s'attend.

[Traduction]

Le sénateur Yussuff : Merci, monsieur le ministre, de votre présence. Comme mes collègues, je vous remercie sincèrement du fait que cette loi soit enfin présentée. Comme vous le savez, nous y travaillons depuis des années et de nombreuses personnes s'efforcent de dire que le Canada doit s'engager dans cette voie.

Nous avons beaucoup appris de la commission de la Colombie-Britannique sur ce qui s'est passé dans le milieu du jeu et sur le blanchiment d'argent, et cela en dit long sur la façon dont les criminels utilisent notre système dans ce pays. J'ai trois questions rapides. De toute évidence, la compétence fédérale est faible par rapport à la compétence des provinces dans ce pays, et deux provinces sont déjà d'accord. L'Ontario nous rejoindra bientôt et, bien entendu, les provinces des Maritimes et des Prairies se rallieront au projet.

Deuxièmement, je pense que la loi n'en est qu'à ses débuts et qu'il y a beaucoup à apprendre et à découvrir au fil du temps. Ce qui figure dans la loi, c'est un calendrier d'examen de la manière dont nous pouvons l'améliorer ou l'examiner de manière très opportune, ce qui nous aidera à nous assurer que la loi fonctionne avec les avantages que nous espérons obtenir. Le dernier point que je voudrais soulever dans le contexte de toute bonne loi est que l'application est essentielle. Je suppose que les ressources ont été placées en priorité pour l'ARC et d'autres fonctionnaires dans les différents ministères, et qu'ils leur donneront les outils nécessaires pour qu'une fois la loi en place, ils disposent des outils et du soutien nécessaires pour s'assurer qu'ils font ce qu'on attend d'eux, parce que la loi, si elle n'est pas appliquée, ne veut rien dire. Vous pourriez peut-être répondre aux observations que j'ai formulées.

M. Champagne : Merci beaucoup, monsieur le sénateur, et permettez-moi de vous remercier de tout ce que vous avez fait dans le mouvement syndical avant de devenir sénateur, et de ce que vous faites aujourd'hui. Vous avez raison. Cette discussion a commencé en 2017, si bien qu'il y a eu beaucoup de consultations et, comme vous l'avez dit, ce n'est pas seulement ce que nous espérons, mais je pense qu'en tant que députés et sénateurs, nous devrions utiliser notre influence collective pour amener l'ensemble des provinces et des territoires à se joindre à nous. Nous pouvons agir dans nos propres champs de compétence, mais je dirais que les discussions que nous avons eues avec les provinces sont encourageantes.

I think, as you said, Quebec and B.C. have already been leading the pack, but the fact that it's interoperable, the fact that we have a framework that is well regarded among our peers around the world is a positive step. In terms of review, the Financial Action Task Force of the G20 has a review every five years of legislation that exists or the current status of beneficial ownership, and that's why in the law we allow new regulations, to keep it up to date. I am the minister who has to deal with AI, and I can assure you that as you're eventually looking at Bill C-27, it's the same thing; you need to have a framework that will survive the test of time. Today, those are the four data points that the international community and best practices suggest we have.

Five or ten years from now, maybe best practices would suggest that we should collect different information or more information or collect it in a different manner, so that regulation will allow us to remain current with best practice. As Senator Loffreda was saying, we want to be at the head of the pack, and we have been very much engaged since the early days. The fact that we started in 2017 has given us the time to ensure that this is well thought through; this is not something being rushed in any way.

There has been discussion. I am told that at the federal-provincial-territorial meeting, this has been a common agenda item. I think there is a broad consensus, senators, as you are looking at the law, among the people we consulted in the provinces and territories, who are experts, to say it is time to do that and that it will be beneficial for the country.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Welcome to our committee, Minister.

I would like to pick up on Senator Yussuff's line of questioning. I had two questions, and the first one was already asked. It was about the bill's five-year legislative review clause. Putting that in regulations is one thing, but putting it in the bill offers greater certainty that it will happen.

My second question is about how the coming-into-force part is written. It's a little vague. I believe the coming into force will take place on a date fixed by order of the Governor in Council. Why not do it upon Royal Assent? Would it be possible to get a more specific date? This could end up never coming into force. That happens sometimes.

Mr. Champagne: Thank you for your question, Senator.

Comme vous l'avez dit, je pense que le Québec et la Colombie-Britannique ont déjà pris les devants, mais le fait que le cadre soit interoperable et bien vu par nos pairs dans le monde entier est une étape positive. En ce qui concerne l'examen, le Groupe d'action financière du G20 mène tous les cinq ans un examen de la loi existante ou de l'état actuel de la propriété effective, et c'est la raison pour laquelle la loi autorise de nouveaux règlements, afin de faire des mises à jour. Je suis le ministre qui s'occupe de l'intelligence artificielle, et je peux vous assurer que lorsque vous étudierez le projet de loi C-27, ce sera la même chose; vous devez avoir un cadre qui survivra à l'épreuve du temps. Aujourd'hui, ce sont les quatre points de données que la communauté internationale et les pratiques exemplaires nous suggèrent d'avoir.

D'ici 5 ou 10 ans, les pratiques exemplaires suggéreront peut-être que nous devrions recueillir des renseignements différents ou plus nombreux ou les recueillir différemment, de sorte que la réglementation nous permettra de rester à jour en ce qui concerne les pratiques exemplaires. Comme le disait le sénateur Loffreda, nous voulons être en tête du peloton, et nous sommes très engagés depuis le début. Le fait que nous ayons commencé en 2017 nous a donné le temps de veiller à ce que tout cela soit bien réfléchi; il ne s'agit en aucun cas d'un projet précipité.

Il y a eu des discussions. On me dit que lors des réunions fédérales-provinciales-territoriales, ce point a été inscrit à l'ordre du jour. Je pense qu'il y a un large consensus, sénateurs, parmi les personnes que nous avons consultées dans les provinces et les territoires, qui sont des experts, pour dire qu'il est temps de le faire et que ce sera bénéfique pour le pays.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Bienvenue chez nous, monsieur le ministre.

J'aimerais poursuivre dans la lignée des questions du sénateur Yussuff. J'avais deux questions, la première a été posée. Elle concernait l'article dans le projet de loi qui dit qu'on pourrait avoir une révision législative dans cinq ans. De l'avoir dans la réglementation, c'est une chose, mais de l'avoir dans le projet de loi, cela nous donne plus d'assurance que cela va se faire.

Ma deuxième question est liée à la façon dont c'est écrit en ce qui concerne l'entrée en vigueur du projet de loi. On a encore un peu de flou. L'entrée en vigueur aura lieu à une date fixée par décret du gouverneur en conseil, j'imagine. Pourquoi ne pas avoir prévu l'entrée en vigueur à la sanction royale? Y aurait-il moyen d'avoir une date plus précise? Parce que cela pourrait ne jamais entrer en vigueur. Cela arrive parfois.

M. Champagne : Tout d'abord, je vous remercie, madame la sénatrice, pour votre question.

That was a choice that was made. I understand your point of view. It could have been done another way. It's a Canadian law, but it's part of a bigger picture within the G20's Financial Action Task Force. A lot of things happen at the international level. The registry is important nationally, but much of its value comes from the fact that there are other registries internationally.

The vast majority of Canadian corporations have very simple share structures, if you think of the vast majority of people. Bad actors tend to have very complex corporate structures. The value of this is really in interoperability and the fact that we are working with our partners.

As of now, we have a five-year review with the task force. I won't make any assumptions, but, maybe one day, the task force will say it has to be every three years because bad actors will come up with other strategies when they see there are more countries. We wanted to give ourselves that flexibility.

We expect the registry to come into force in early 2024. That too is a choice because we've prepared all the systems. I would note that the law will come into force, but the implementation will be gradual. Every year, corporations are required to produce an annual report, and they are also required to issue a report within two weeks of a significant change.

We also wanted corporations to comply with the new registry knowing that this isn't about imposing a burden as of a certain date. There will be a coming-into-force date, but people will start to report based on their usual obligations that are already part of the law because we're asking for two extra pieces of information. We already ask for names and dates of birth. The new information we're asking for now is residential address and citizenship.

That will all happen as part of the annual reports that are already produced on set dates to avoid putting too great a burden on the vast majority because 98% of Canadian businesses are SMEs. That's another thing we kept in mind. We want to maintain that balance.

[English]

Senator C. Deacon: Thank you, minister and Mr. Schaan, for being with us today. Congratulations on a unanimous vote. They are wonderful when they occur, and it is not often when it occurs. Maybe we'll find ourselves in the same place in the Senate.

Sur la revue, cela a été un choix qu'on a fait. Je comprends votre point de vue. Cela aurait pu être fait autrement. C'est une loi canadienne, mais qui fait partie d'un grand ensemble au niveau de ce qu'on a appelé le Groupe de travail d'action financière du G20? Beaucoup de choses se font à l'échelle internationale. Le registre a de la valeur sur le plan national, mais il a surtout de la valeur du fait qu'il y a d'autres registres à l'international.

La grande majorité des sociétés canadiennes ont des structures d'actionnariat qui sont très simples, si on pense à la vaste majorité des gens. Les mauvais acteurs tendent à avoir des structures corporatives fort complexes. La valeur est vraiment dans l'interopérabilité et le fait qu'on travaille avec nos partenaires.

Actuellement, nous avons établi une révision aux cinq ans avec le groupe de travail. Je ne présume de rien, mais peut-être qu'un jour, le groupe de travail dira qu'il faudrait que ce soit tous les trois ans, parce que les mauvais acteurs vont développer d'autres stratégies en voyant qu'il y a plus de pays. On a voulu se donner cette flexibilité.

Quant à l'entrée en vigueur, on s'attend à ce que le registre entre en vigueur dès le début de l'année 2024. Encore là, c'est un choix parce qu'on a préparé tous les systèmes, mais il faut savoir que la loi entrera en vigueur, alors que la mise en application sera graduelle. Chaque année, les sociétés par actions sont tenues de faire un rapport annuel et elles seront aussi tenues de faire un rapport dans les 15 jours d'un changement matériel.

On visait aussi à amener les sociétés par actions à se conformer au nouveau registre, mais en étant conscients qu'il ne s'agit pas d'imposer un fardeau dès une certaine date. Il y aura une date d'entrée en vigueur, mais les gens vont commencer, en vertu de leurs obligations normales qui existent déjà en vertu de la loi, à faire un rapport, car nous demandons deux renseignements additionnels. Vous savez, nous demandons déjà le nom et la date de naissance. Maintenant, ce qu'on demande comme nouvelles informations est l'adresse résidentielle et la citoyenneté.

Tout cela va se faire dans le cadre des rapports annuels qui sont déjà faits à des dates précises pour éviter de mettre un fardeau trop important sur la vaste majorité, parce que 98 % des entreprises canadiennes sont des PME. On était aussi conscients de cela; nous voulons garder cet équilibre.

[Traduction]

Le sénateur C. Deacon : Merci, monsieur le ministre et monsieur Schaan, d'être parmi nous aujourd'hui. Félicitations pour ce vote unanime. C'est merveilleux quand cela se produit, et ce n'est pas fréquent. Cela se reproduira peut-être également au Sénat.

I want to ask a question about the whole-of-government approach to this issue. It builds off of the Canadian Bar Association letter to us where they state:

... Bill C-42 will disproportionately impair the privacy and personal security rights guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

They don't ask it as a question; they make a statement.

I want to consider how this fits in with changes to the privacy protections of Canadians under Bill C-27, our Privacy Act in terms of how the Government of Canada behaves, and provincial privacy legislation. You also then look at related legislation like PCMLTFA and FINTRAC, and different organizations across government. There is really a need for a whole-of-government perspective on this legislation.

Could you speak — and perhaps Mr. Schaan wants to step in as well — about how you have future-proofed this legislation to manage those complexities that, at this point in time, the Canadian Bar Association is pushing back on?

Mr. Champagne: I love the Canadian Bar Association. I have been a member of the bar for I do not know how many years. I would say, respectfully, to my colleague of the bar that we have consulted widely.

Senator, first of all, thank you for your leadership and for your question. It is a very relevant question, especially when we see what has happened in Europe. We have been informed in our deliberations and choices to go back to senators with the different questions we had as to what would be made public. We have also consulted with the Privacy Commissioner to make sure that this would be Charter compliant. We have been very careful on one end to make sure that law enforcement would have the tools, but that we would not find ourselves out of place.

In our opinion, and in the opinion of the House, this is Charter compliant. We have taken all measures necessary to make sure that we respect privacy. I will give you an example. Someone could have the address for service, not their residential address. Minors do not have to provide their names. There are a number of things that we have taken into account to protect what people would say is their privacy, while also having the public policy objective that we have.

Je veux poser une question sur l'approche pangouvernementale à l'égard de cet enjeu. Elle s'appuie sur la lettre que l'Association du Barreau canadien nous a adressée et dans laquelle elle fait la déclaration suivante :

[...] Le projet de loi C-42 nuira de manière disproportionnée aux droits à la vie privée et la sécurité personnelle garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

L'association ne pose pas une question; elle fait une déclaration.

Je voudrais examiner comment cela s'inscrit dans les changements apportés à la protection de la vie privée des Canadiens dans le cadre du projet de loi C-27, de notre loi sur la protection des renseignements personnels en ce qui concerne le comportement du gouvernement du Canada, et de la loi provinciale en matière de protection de la vie privée. Il faut également tenir compte des lois connexes, comme la LRPCFAT et le CANAFE, et des différentes organisations au sein du gouvernement. Il est vraiment nécessaire d'avoir une perspective pangouvernementale sur cette loi.

Pourriez-vous nous dire — et peut-être que M. Schaan souhaite également intervenir — comment vous avez préparé l'avenir de cette loi afin de gérer ces complexités sur lesquelles l'Association du Barreau canadien s'interroge en ce moment?

M. Champagne : J'aime l'Association du Barreau canadien. J'en suis membre depuis je ne sais trop combien d'années. Je dirais respectueusement à mon collègue du Barreau que nous avons mené de vastes consultations.

Sénateur, tout d'abord, je vous remercie du leadership dont vous faites preuve et de votre question. C'est une question très pertinente, surtout quand on voit ce qui s'est passé en Europe. Nous avons été informés dans nos délibérations et nos choix de reposer aux sénateurs les différentes questions que nous avons sur ce qui serait rendu public. Nous avons également consulté le commissaire à la protection de la vie privée pour nous assurer que ce soit conforme à la Charte. Nous avons fait très attention, d'une part, à ce que les forces de l'ordre disposent des outils nécessaires et, d'autre part, à ce que nous n'ayons pas l'impression de ne pas être à notre place.

À mon avis, et de l'avis de la Chambre, c'est conforme à la Charte. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect de la vie privée. Je vais vous donner un exemple. Quelqu'un pourrait avoir l'adresse aux fins de signification, mais pas son adresse résidentielle. Les mineurs ne sont pas obligés de donner leur nom. Nous avons tenu compte d'un certain nombre d'éléments pour protéger ce que les gens considéreraient comme étant leur vie privée, tout en poursuivant l'objectif de politique publique que nous avons.

There are a number of exemptions where people could say they would be targeted if their name and residential address were there. There are a number of exemptions. As I said, minors are excluded already. You could have an address for service of process.

I think it has been well thought through. I have always respected the bar's view on that. The work that we have been doing is to strike the right balance. We have been informed of what happened in Europe and, therefore, that is why we decided to put the line there. I am happy for Mr. Schaan to add something, as you requested.

Mark Schaan, Senior Assistant Deputy Minister, Strategic and Innovation Policy Sector, Innovation, Science and Economic Development Canada: Corporations Canada is subject to the authorities of the Office of the Privacy Commissioner and has already submitted a draft privacy impact assessment related to the collection of information and, as noted, we have consulted widely with the Privacy Commissioner in the development of the overall structure. I feel very satisfied with the minister's contention that this is Charter compliant and respectful of privacy, while also ensuring the balance of transparency that Canadians are seeking.

With respect to the whole-of-government approach — this came up in the technical briefing — the beneficial ownership registry is one additional important tool for law enforcement. There have been a number of efforts on the FINTRAC side and on the side of the CRA — their work on trusts, for instance — of work that will have to happen at the provincial and territorial level that all need to come together to root out the noxious practices of these folks.

With respect to Bill C-27, there is an exception already to consent for the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, and there is good work underway to look at that framework.

Taken as a whole, the government is trying to make sure that all of the right tools are in place, because it will not just be one thing, it will be the collection of things together that allow law enforcement to root out the bad behaviour.

Senator Marshall: Thank you, minister and Mr. Schaan, for being here this morning.

The legislation is going to support some type of information system. Has that system been developed? When will it go live? I am interested in that aspect. When can people start using it?

Il y a un certain nombre d'exemptions qui permettent aux personnes de dire qu'elles seraient ciblées si leur nom et leur adresse résidentielle figuraient sur le site. Il existe un certain nombre d'exemptions. Comme je l'ai dit, les mineurs sont déjà exclus. Il est possible d'avoir une adresse pour la signification d'actes de procédures.

Je pense que c'est bien réfléchi. J'ai toujours respecté le point de vue du Barreau à ce sujet. Le travail que nous avons effectué consiste à trouver le bon équilibre. Nous avons été informés de ce qui s'est passé en Europe, et c'est pourquoi nous avons décidé de mettre la limite là. Je suis ravi que M. Schaan ajoute des commentaires, comme vous l'avez demandé.

Mark Schaan, sous-ministre adjoint principal, Secteur des stratégies et politiques d'innovation, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Corporations Canada est assujéti au Commissariat à la protection de la vie privée et a déjà soumis un projet d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée concernant la collecte de renseignements et, comme il l'a été mentionné, nous avons tenu de vastes consultations avec le commissaire à la protection de la vie privée dans le cadre de l'élaboration de la structure globale. Je suis très satisfait de l'affirmation du ministre selon laquelle ce projet est conforme à la Charte et respecte la vie privée, tout en garantissant l'équilibre de la transparence que les Canadiens veulent.

En ce qui concerne l'approche pangouvernementale — ce point a été soulevé lors de la séance d'information technique —, le registre de propriété effective est un outil supplémentaire important pour l'application de la loi. Un certain nombre d'efforts ont été déployés du côté du CANAFE et de l'ARC — leurs travaux sur les fiducies, par exemple — et des travaux devront être menés au niveau provincial et territorial afin d'éradiquer les pratiques nocives de ces personnes.

En ce qui concerne le projet de loi C-27, il existe déjà une exception au consentement pour la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, et de bons travaux sont en cours pour examiner ce cadre.

De façon générale, le gouvernement essaie de s'assurer que tous les bons outils sont en place, car il ne s'agira pas d'une seule chose, mais d'un ensemble d'éléments qui permettront aux forces de l'ordre d'éradiquer les comportements répréhensibles.

La sénatrice Marshall : Merci, monsieur le ministre et monsieur Schaan, d'être ici ce matin.

La loi va soutenir un certain type de système d'information. Ce système a-t-il été élaboré? Quand sera-t-il opérationnel? Cet aspect m'intéresse. Quand les gens pourront-ils commencer à l'utiliser?

Mr. Champagne: That is a very good question. Mr. Schaan can give you further details, but the fact that we started early gives me confidence. The worst is when you try to build a system, like a back office, to do all that.

That was a question I may not have addressed fully. Maybe that was a part of Senator Deacon's question as well. We have put resources behind it. We already collect information. So, in a way, adding a bit of information was easy, but the enforcement part of it is where we needed to have more people and more systems in order. For collection, if you just add a bit of data, that is one thing — making sure that the person and the information is accurate and up to date. As one senator said before, it is one thing to have a law on the books, but if you do not have the enforcement capabilities, it is not going to achieve the public policy purpose. We had a lot of time to prepare that.

Going back to Senator Bellemare's question of when the system is going to be in place, we had a reasonable amount of time to prepare all of the systems and the back office to do that, to beef up Corporations Canada and, as Mr. Schaan said, to work with our partners at FINTRAC and the CRA. As you said, this is whole-of-government. You want that information to also have a system to be able to detect people who would be either hiding information or providing false information. The will of the house, when you look at the penalties — and I look at the amendments that have been put on the record — is very significant. You are talking about imprisonment for those who would provide that and also significant fines.

Senator Marshall: But is there a date? Once the legislation is passed — I know Senator Bellemare asked a question on that — people are very anxious to see when it is going to be implemented because the legislation is like the first step.

When are you going live? Is there an implementation date? You are saying that you have got a lot of work done up front, but will it be ready for December 31? You must have a date for when the system is going to be up, running and accessible. The objective is a publicly accessible system.

Mr. Champagne: Totally.

Senator Marshall: So, do you have a date?

Mr. Champagne: I will ask Mr. Schaan to be more specific. We expected that bill to come in the summer, so we were ready by the end of the year. Now we are where we are. Now we are saying that the beginning of the year is the time, because we anticipated that this bill would have been earlier in the calendar year so that we could start by the end of the year. Obviously,

M. Champagne : C'est une excellente question. M. Schaan peut vous donner plus de détails, mais le fait que nous ayons commencé tôt me donne confiance. Le pire, c'est quand on essaie de construire un système, comme un service administratif, pour faire tout cela.

C'est une question à laquelle je n'ai peut-être pas répondu complètement. C'était peut-être aussi une partie de la question du sénateur Deacon. Nous avons mis des ressources à la disposition. Nous recueillons déjà des renseignements. D'une certaine manière, il était facile d'ajouter un peu d'informations, mais pour ce qui est de la mise en œuvre, nous avons besoin de plus de personnel et de plus de systèmes. En ce qui concerne la collecte, il suffit d'ajouter quelques données pour s'assurer que la personne et les renseignements sont exacts et à jour. Comme l'a dit un sénateur, c'est une chose d'avoir une loi sur papier, mais si on n'a pas les moyens de l'appliquer, elle n'atteindra pas l'objectif en matière de politique publique. Nous avons eu beaucoup de temps pour préparer cela.

Pour revenir à la question de la sénatrice Bellemare sur la date de mise en place du système, nous avons disposé d'un délai raisonnable pour préparer tous les systèmes et les services administratifs, pour renforcer Corporations Canada et, comme l'a dit M. Schaan, pour travailler avec nos partenaires du CANAFE et de l'ARC. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'un processus pangouvernemental. Vous voulez que ces renseignements soient également accompagnés d'un système permettant de détecter les personnes qui dissimulent des renseignements ou qui fournissent de faux renseignements. La volonté de la Chambre, si l'on considère les sanctions — et je regarde les amendements qui ont été déposés —, est très importante. Il est question de peines d'emprisonnement pour ceux qui fourniraient de telles informations, ainsi que d'amendes importantes.

La sénatrice Marshall : Mais y a-t-il une date? Une fois la loi adoptée — je sais que la sénatrice Bellemare a posé une question à ce sujet —, les gens sont très impatients de savoir quand elle sera mise en œuvre, car la loi est en quelque sorte la première étape.

Quand allez-vous passer à l'action? Y a-t-il une date de mise en œuvre? Vous dites que vous avez fait beaucoup de travail en amont, mais le système sera-t-il prêt pour le 31 décembre? Vous devez fixer une date à laquelle le système sera opérationnel et accessible. L'objectif est un système accessible au public.

M. Champagne : Tout à fait.

La sénatrice Marshall : Avez-vous une date?

M. Champagne : Je vais demander à M. Schaan d'être plus précis. Nous nous attendions à ce que ce projet de loi soit présenté au cours de l'été, afin que nous soyons prêts pour la fin de l'année. Aujourd'hui, nous en sommes là. Nous disons maintenant que le début de l'année est le bon moment, parce que nous pensions que ce projet de loi serait arrivé plus tôt dans

with where we are, that will take more time, but the system would be ready. I will turn it over to Mr. Schaan to give you more details.

Senator Marshall: Could you also work the cost into your answer?

Mr. Schaan: Additional resources were provided to Corporations Canada to be able to beef up their capacity, particularly on the enforcement side. But the Canada Business Corporations Act has traditionally been a self-policing function and more powers are afforded through this bill to the Corporations Canada regime to allow for them to fund that.

We are anticipating very early 2024 as the launch date for the registry. We are building as you are studying, while preserving the prerogative of Parliament to potentially shift the dimensions of the act. What is currently being built is what we proposed initially as what would be collected, but we obviously need to make sure we leave room for Parliament to do its work. As soon as this bill has received Royal Assent, we will be able to give the appropriate notice to corporations that they will have to provide this information and we can then go live with the registry.

Senator Marshall: Is there any number for dollars, the cost?

Mr. Schaan: I think that we can come back to the committee on what additional resources were provided to Corporations Canada.

Senator Marshall: Capital and operating. Thank you.

The Chair: The other issue raised on the money side yesterday was about the provinces, whether there is any incentive, a cost of setting it up and a bureaucracy around it but also enforcement. Are you providing any encouragement or enticements for the provinces?

Mr. Champagne: Encouragement, always, Madam Chair. In a sense, the letter sent with Minister Freeland was more than encouragement; it was really an ask. But we've been talking about 2017 and the way we did that, in a way, and we can always look at what more we can do. But the fact that we have used what they call the Multi-Jurisdictional Registry Access Service, which is a portal; a lot of the back office you need has already been set up, so it is quite easy to plug in. A lot of the development costs are already something that we have. It is really about them having a collection of information. We built a frame that anyone and everyone could plug into, and that ensured it was possible domestically and would be interoperable internationally. I would say the development costs are what we

l'année pour que nous puissions commencer avant la fin de l'année. Il est évident que, compte tenu de la situation actuelle, cela prendra plus de temps, mais le système sera prêt. Je laisse à M. Schaan le soin de vous donner plus de détails.

La sénatrice Marshall : Pourriez-vous donner le coût dans votre réponse?

M. Schaan : Des ressources additionnelles ont été accordées à Corporations Canada pour lui permettre de renforcer ses capacités, plus particulièrement en ce qui concerne l'application de la loi. Mais la Loi canadienne sur les sociétés par actions a toujours servi de fonction d'autosurveillance et ce projet de loi confère davantage de pouvoirs au régime de Corporations Canada pour lui permettre de financer cette fonction.

Nous prévoyons lancer le registre au début de l'année 2024. Nous l'élaborons pendant que vous l'étudiez, tout en préservant la prerogative du Parlement de modifier les dimensions de la loi. Ce qui est en train d'être élaboré correspond à ce que nous avons proposé au départ sur les renseignements qui seraient recueillis, mais nous devons évidemment nous assurer de laisser au Parlement la possibilité de faire son travail. Dès que ce projet de loi aura reçu la sanction royale, nous serons en mesure d'aviser les entreprises qu'elles doivent fournir ces renseignements et nous pourrions mettre en place le registre.

La sénatrice Marshall : Pouvez-vous nous donner un chiffre?

M. Schaan : Je crois que nous pourrions faire part au comité des ressources supplémentaires qui ont été fournies à Corporations Canada.

La sénatrice Marshall : Les coûts en capital et en exploitation. Merci.

La présidente : L'autre enjeu financier qui a été soulevé hier avait trait aux provinces. On se posait des questions au sujet des mesures incitatives, des coûts de mise en place et de la bureaucratie connexe, et aussi des mesures d'application. Est-ce qu'il y a des mesures d'encouragement ou d'incitation pour les provinces?

M. Champagne : Des mesures d'encouragement, toujours, madame la présidente. D'une certaine façon, la lettre que la ministre Freeland et moi avons rédigée allait au-delà de l'encouragement; c'était une demande. Nous en parlons depuis 2017, environ, et nous pouvons toujours en faire plus. Nous avons utilisé ce qu'on appelle le Service d'accès aux multiples registres, qui est un portail. Bon nombre des fonctions administratives requises sont déjà en place, alors la mise en œuvre sera relativement facile. Une grande partie des coûts de développement ont déjà été engagés. Il faut une collecte des renseignements. Nous avons établi un cadre que tout le monde peut utiliser, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Nous sommes responsables des coûts de

bear, and then it is for them to plug into our system or make their system be able to talk to our system from a back-office perspective.

The Chair: If you are to discourage people or particular provinces or territories from becoming Delaware, you might want to make sure that there is no cost.

Mr. Champagne: That is something that we can look at down the road. That is my sense, Madam Chair. I have not heard from any colleagues across the nation that there is reluctance or pushback, and I do talk to them because as the industry minister, you tend to have a lot of friends around the country. I think that people realize we're in 2023. Preventing money laundering, illicit activity, it is pretty tough not to be. I have not heard pushback. Certainly, I will be listening.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Welcome, minister. To combat money laundering, not only does law enforcement need transparency, but so too, does the public, and by extension, journalists, who as you know, have raised a lot of questions about these activities in recent years.

As you may or may not know, the committee met with a representative from Canadians for Tax Fairness yesterday. He recommended a number of amendments, one of which was including the country of residence and the name of the corporation in the publicly accessible information.

Why not? How would adding the country of residence be discriminatory, since we're trying to find out whether Canadian corporations are being used to hide foreign interests? I'd like you to provide some clarity, because the provision in the bill never mentions disclosing the name of the corporation. The name of the individual concerned will appear in the registry, but not their connection to the corporation. I don't see how that makes things more transparent.

Mr. Champagne: Thank you for your question. You know, the big question at the outset is whether to make the registry public or private.

Senator Miville-Dechêne: That's right.

Mr. Champagne: For instance, our neighbour to the south, the U.S., opted for a registry accessible to law enforcement. Like the British and others, we decided to go with a public registry, which is a best practice, I believe. Sorry, I didn't see the committee's proceedings yesterday. I haven't had a chance to hear what was said.

Coming back to the privacy element, I do want to point something out regarding the expert advice we received during our extensive consultations on identifying the name and address of the corporation. I'm glad you brought it up, because there was

développement et les provinces doivent se brancher à notre système ou veiller à ce que leur système puisse communiquer avec le nôtre, sur le plan administratif.

La présidente : Si vous ne voulez pas que les provinces ou les territoires deviennent un Delaware, vous devez vous assurer qu'il n'y a pas de frais.

M. Champagne : Nous allons examiner cela au fil du temps. Mes collègues ne m'ont pas parlé d'une résistance ou d'une riposte de la part des provinces; en tant que ministre de l'Industrie, j'ai beaucoup d'amis au pays. Je crois que les gens comprennent que nous sommes en 2023. Tout le monde est pour la lutte contre le blanchiment d'argent et les activités illégales. Je n'ai pas entendu de réactions négatives. Je suis à l'écoute, bien sûr.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Bienvenue, monsieur le ministre. Donc, pour combattre le blanchiment, il faut non seulement de la transparence pour les forces de l'ordre, mais aussi pour le public et par extension, les journalistes qui, comme vous le savez, ont soulevé beaucoup d'enquêtes sur ces questions dans les dernières années.

Donc, vous le savez peut-être, mais l'organisme Canadiens pour une fiscalité équitable est venu témoigner à ce comité hier et a proposé plusieurs amendements. Un de ces amendements est l'inclusion du pays de résidence et du nom de la société parmi les renseignements qui deviendraient publics.

Pourquoi pas? En quoi le pays de résidence est-il une forme de discrimination puisque ce qu'on essaie de savoir, c'est s'il y a des intérêts étrangers qui sont cachés dans nos sociétés? Dans le cas du nom de la société, j'aimerais que vous éclairciez les choses parce que lorsqu'on regarde l'article de la loi, il n'est jamais question de publier le nom de la société. On donne le nom des gens concernés, mais pas le lien avec la société. Je ne vois pas en quoi cela augmente la transparence.

M. Champagne : Merci pour votre question. Vous savez, la très grande question au départ est de déterminer si ce sera un registre public ou privé.

La sénatrice Miville-Dechêne : C'est exact.

M. Champagne : Par exemple, aux États-Unis, du côté sud de la frontière, on a choisi un registre pour les forces de l'ordre. Nous avons décidé, et je crois que c'est parmi les meilleures pratiques, comme les Britanniques et d'autres, d'avoir un registre public. Je n'ai pas vu le témoignage d'hier, je m'en excuse; je n'ai pas eu la chance de m'enquérir du témoignage.

Pour revenir un peu à l'aspect de la vie privée, les conseils d'experts qu'on a reçus quand on a consulté largement en vue d'obtenir l'adresse et le nom de la société parce que — je suis content que vous souleviez — on voulait que les journalistes y

a desire to make sure that journalists had access to the information given the role they play in civil society. Yes, there is the law enforcement component. Journalists also play an important role, because, as we know, they are often the ones who blow the whistle.

Senator Miville-Dechêne: Because law enforcement doesn't always have the necessary resources.

Mr. Champagne: What we heard was that having the ability to search by name as well as by address was important. I realize there are other views, but those are the things that were brought up first. The biggest choice we made, in Canada, was to make the registry public.

Senator Miville-Dechêne: Am I wrong to think that the name of the individual who owns 25% of the corporation's shares is not linked to the corporation? Just the names will be available.

Mr. Champagne: The information you should get is the name, date of birth, residential address and type of control, but yes, there is a link between the corporation and the residence. I'm not sure how it was explained to you yesterday. For sure, there has to be a link because, as you say, it has to be possible to connect the two.

Senator Miville-Dechêne: That's why I was asking.

Mr. Schaan: I'd like to make two quick points, if I may, in response to your question. In terms of how the registry is structured, other laws identify the corporation, but not the natural persons at the top of the chain, and those regimes provide less transparency. If you can't find out who the natural persons are, what the names are, you have to dig further to find who the person at the top of the corporate chain is. The natural person is really the information that's being sought through the registry.

As for the country of residence, there's the country of residence and the address for service. According to the Privacy Commissioner, however, the person's country of residence is one of the most sensitive pieces of information because of the country of citizenship. Occasionally, that information is quite sensitive.

[English]

Senator Miville-Dechêne: I just want to be sure that the name of the company we're talking about is associated with the real owner who has 25%. Is there a link? It is not written in the law.

Mr. Schaan: It will be built into the existing registry so that when you click on Mark Schaan Incorporated and try to find out who the ultimate beneficial owner of Mark Schaan Incorporated

aient accès parce qu'ils ont un rôle à jouer pour la société civile. Oui, il y a la question des forces de l'ordre et il y a un rôle important des journalistes, car on le sait, c'est souvent eux qui ont donné l'alarme.

La sénatrice Miville-Dechêne : Parce que les forces de l'ordre n'ont pas toujours les capacités requises.

M. Champagne : On a entendu qu'ils voulaient que l'on soit capable de faire une recherche par nom, c'était important, ainsi que par l'adresse. Je comprends que d'autres opinions ont été émises, mais c'est ce qu'on avait soulevé d'abord. Le grand choix qu'on a fait au Canada, c'est que ce soit public.

La sénatrice Miville-Dechêne : Est-ce que je me trompe en disant que le nom de celui qui possède 25 % n'est pas lié à une société? On va juste publier les noms comme cela.

M. Champagne : Les renseignements que vous devez avoir sont le nom, la date, l'adresse résidentielle et la nature du contrôle, mais effectivement, il y a un lien entre la société et la résidence. Je ne sais pas comment ils vous ont expliqué cela hier. C'est sûr qu'il faut un lien parce que, comme vous dites, il faut être en mesure de faire le lien entre les deux.

La sénatrice Miville-Dechêne : C'est pour cela que je vous le demande.

M. Schaan : J'aimerais ajouter deux petites choses pour répondre à votre question. En ce qui concerne les différents choix de structure du registre, parce que les autres lois qui n'utilisent pas les personnes physiques à la fin de la chaîne, mais qui utilisent la société, obscurcissent la transparence. Si vous ne pouvez pas savoir qui sont les personnes physiques, quels sont les noms, vous devrez faire des recherches supplémentaires pour trouver le nom de la personne au bout de la chaîne de la société. C'est donc vraiment la personne physique que l'on recherche grâce au registre.

En ce qui concerne le pays de résidence, il y a le pays de résidence et l'adresse de services. Cependant, le pays de résidence d'où provient la personne est l'un des aspects les plus sensibles selon l'opinion du commissaire à la vie privée, à cause du pays de citoyenneté. Il arrive de temps en temps que cette information soit très sensible.

[Traduction]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je veux que nous puissions savoir qui est le réel propriétaire d'une société; celui qui en détient 25 %. Est-ce qu'il y a un lien? Ce n'est pas inscrit dans la loi.

M. Schaan : Nous allons l'intégrer au registre actuel de sorte que l'on puisse connaître le propriétaire effectif ou la personne physique qui contrôle réellement une entreprise donnée.

is, you click on the company name, and then you get the beneficial owner, the natural person who is the actual controller.

[Translation]

Mr. Champagne: That's a very good question. It has to be that way. It's about the system. I understood your question, but I am glad it's been clarified that the information will make it possible for people to connect the two.

Senator Miville-Dechêne: It's just too bad for the country of residence.

[English]

The Chair: Thank you for that clarification.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you, minister, for being here today. It's a real pleasure to have you here, along with Mr. Schaan. I have to commend you, because this is a piece of legislation we studied 10 years ago, as I recall. It's very important for our reputation, for tax fairness. It's in line with international standards. I tip my hat to you. Good work, team. The finish line is in sight.

I assure you it's not personal, but I do want to point something out, minister. When you look at this whole debate around money laundering, all the professional associations — from accountants to real estate brokers — have put measures in place, often ordered to do so, to protect against and catch the troublemakers as much as possible.

As a member of the bar, you know that lawyers are still excluded. The Supreme Court made a decision that opened the door to lawyers, but solicitor-client privilege has to be respected. Why are they still excluded? This isn't a scientific observation, but when you read stories about money laundering in the papers, law firms often seem to be involved. Maybe because it's easy to do, I'm not sure, but lawyers are again being overlooked when all the other professional associations have to fall in line.

Mr. Champagne: Maybe this will create some momentum. The bill was centred on the Canada Business Corporations Act, so we focused on the 15,000 Canadian corporations that are federally regulated. You know as well as I do that professional associations are provincially regulated. Nevertheless, as mentioned earlier, I hope this will push provinces to think about it, as far as partnerships and trusts are concerned, because they do fall under provincial jurisdiction.

[Français]

M. Champagne : C'est une très bonne question. Il faut que ce soit comme cela. C'est une question de système. J'avais compris votre question, mais je suis content qu'on ait apporté des précisions pour dire que l'information permettra aux gens de faire le lien entre les deux.

La sénatrice Miville-Dechêne : C'est juste dommage pour le pays de résidence.

[Traduction]

La présidente : Nous vous remercions pour cette précision.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Merci beaucoup, monsieur le ministre, d'être parmi nous aujourd'hui. C'est un grand plaisir de vous recevoir avec M. Schaan. Je dois vous féliciter parce que c'est un projet de loi qu'on a étudié il y a 10 ans. Je m'en souviens. C'est très important pour la réputation, pour l'efficacité. Cela satisfait aux normes internationales établies. Chapeau et bon travail, bonne équipe — on est presque à la ligne d'arrivée!

Je voulais noter, et je vous promets que ce n'est pas personnel, monsieur le ministre, quand on regarde tout ce débat de blanchiment d'argent, tous les ordres professionnels, les comptables, les courtiers immobiliers, et ainsi de suite, tous ont pris des mesures, souvent forcées par l'ordre, pour s'assurer qu'on protège et qu'on attrape le plus possible ceux qui veulent nous causer des difficultés.

Comme vous le remarquez, à titre de membre du barreau, les avocats ont encore été exclus. La Cour suprême a créé un règlement offrant une ouverture aux avocats, mais il faut respecter le privilège du client. Pourquoi sont-ils encore exclus? Ce n'est pas une observation scientifique, mais lorsqu'on lit sur le blanchiment d'argent dans les journaux, on dirait qu'on voit souvent des firmes d'avocats impliquées. Peut-être parce que c'est facile de le faire, je ne sais pas, mais on laisse encore de côté les avocats alors que tous les ordres professionnels doivent s'ajuster.

M. Champagne : Peut-être que cela amènera un mouvement, c'était focalisé sur la Loi canadienne sur les sociétés par actions, donc nous nous sommes concentrés sur les 15 000 sociétés canadiennes, qui relèvent de notre compétence, car vous savez comme moi que les ordres professionnels sont de compétence provinciale. Toutefois, comme on l'a dit plus tôt, j'espère que cela incitera les provinces à penser, quand on parle des partenariats et des fiducies, parce qu'il s'agit d'une compétence provinciale.

As I see it, what we are bringing forward — and I'm glad you brought this up, senator — could provide an opportunity to examine what more can be done. To my mind, this is just a first step. Some have suggested a transparent land registry, which exists in British Columbia, if I'm not mistaken. There is still a lot that can be done. To your point, in terms of what you're asking, I would say this is just the start. What we did was focus on the areas over which we have full control, but I hope the professional associations and provinces will think about expanding the registry to other types of businesses and corporations, such as partnerships and trusts. The idea is to explore how the registry could be applied in a broader way.

I think we've succeeded in achieving interoperability, so if a decision is made to add that to the registry in the future, it's something the system can accommodate. Our focus was on what we could do, but your question is about whether more can be done. I hope the senators will continue discussing it and hear what the various professional associations have to say. We did it, on our end, with the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, FINTRAC, to establish that community within government to share information and identify bad actors. Are there other players in the ecosystem, apart from banks and those with reporting requirements? Isn't there more that can be done? I think the point you're making is worth considering.

[English]

The Chair: Thank you.

Senator Ringuette: I just want to make a comment before my question. I believe that tax evasion alone is the best incentive for the provinces and territories to buy in. This is very important.

You said that 25% is the international standard. I find that quite high. Is there any discussion at the international level to reduce that incentive to something around 10%? I believe that would capture more of the culprits we are trying to identify.

Mr. Champagne: Like you said, the 25% is the international norm. It is also our threshold for money laundering in Canada, and it is also the threshold in the Canada Business Corporations Act, which dates back to 2019.

Is there a discussion that one could have? In securities law, the threshold is oftentimes 10%. That does not deal with natural person. It deals with either natural or legal person. That is to address natural person. When we drafted the act, we knew that if we moved away from the international standard, then we would no longer be compatible and searchable. The interoperability was very key for us because if our registry is not interoperable with the others, we are not going to get — to your point, we want to get the bad actors. But the bad actors are typically not the ones who would have a single, straightforward ownership structure.

Ce qu'on lance, et je suis content que vous le soulevez, monsieur le sénateur, peut-être que cela pourrait être une étude pour voir ce qu'on peut faire d'autre. Pour moi, ce n'est qu'un début. D'autres parlaient d'avoir un registre foncier transparent. Je pense que cela existe déjà en Colombie-Britannique. Il y a encore beaucoup à faire. Ce que vous dites, ce que je comprends de votre question, c'est que c'est un début. On s'est concentré sur les aspects sur lesquels on a le plein contrôle, mais j'espère que les ordres professionnels et les provinces vont songer, par exemple, à étendre ce registre-là à d'autres types de sociétés ou d'incorporations par des partenariats. On parle de fiducies pour voir éventuellement comment cela pourrait être étendu.

Je pense qu'on a réussi à accomplir l'interopérabilité, parce que si on décide de l'ajouter à l'avenir, le système pourra l'accueillir. On s'est concentré sur ce qu'on peut faire, mais votre question c'est de savoir s'il y a plus à faire et j'espère que les sénateurs et les sénatrices continueront à en discuter et inviteront divers ordres professionnels à venir témoigner. On l'a fait avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), pour avoir cette communauté à l'intérieur du gouvernement pour partager l'information et trouver les mauvais acteurs. Cependant, y a-t-il d'autres acteurs dans l'écosystème, à part les banques et ceux qui sont tenus de faire des rapports? Est-ce qu'il n'y aurait pas plus à faire? Je pense que vous soulevez une question qui mérite d'être étudiée.

[Traduction]

La présidente : Merci.

La sénatrice Ringuette : J'aimerais faire un commentaire avant de passer à ma question. Je crois que l'évasion fiscale représente à elle seule le meilleur argument pour convaincre les provinces et les territoires. C'est très important.

Vous avez dit que la norme internationale était de 25 %. Cela me semble assez élevé. Est-ce qu'il y a des discussions à l'échelle internationale afin d'abaisser ce taux à 10 %? Il me semble que l'on pourrait ainsi mieux trouver les coupables.

M. Champagne : Comme vous l'avez dit, la norme internationale est de 25 %. C'est aussi le seuil associé au blanchiment d'argent au Canada, de même que le seuil en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, qui date de 2019.

Est-ce qu'on pourrait en discuter? En droit des valeurs mobilières, le seuil est souvent de 10 %; il ne vise pas les personnes physiques, mais plutôt des personnes morales. Lorsque nous avons rédigé la loi, nous savions que si elle ne respectait pas la norme internationale, elle ne serait pas compatible ou consultable. L'interopérabilité était très importante pour nous, parce que si notre registre ne peut communiquer avec les autres, alors nous n'allons pas réussir à... Pour revenir à votre point, nous voulons attraper les criminels, mais en règle générale, ces criminels n'ont pas une seule

They would probably incorporate different things. Before you find a natural person, you may have to go to a lot of places to find out who it eventually is.

That was the choice we made. Could there be a discussion internationally to review that? The Financial Action Task Force of the G20 would be the place to do that. Our laws on money laundering today — the other acts we have in Canada — are 25%. We went with that in order to have a standard we can apply to the different legislation we have in Canada and to the international standard.

To your question on whether there could be more of a discussion internationally on that, the answer is probably. That is why in the law — in the regulation — we left ourselves open to eventually be able to reflect the international standard if these things move over the coming years.

Senator Ringuette: If I understand you correctly, if a province decided they wanted the shares of their provincial corporation to be 15%, for instance, are you saying the current system could not accommodate that?

Mr. Champagne: Let me clarify or rectify.

It could, but my point is that you would not now be comparing apples to apples because, in some cases, you would have a different ownership. When you tried to go international, then you would have a discrepancy because the others are at only 25%.

That is why the task force of the G20 was really keen that we have a common threshold. If every country decides to have a different threshold, it becomes very difficult to try to compare when you are looking to see if you are meeting the regulation or the legislation or not. That was the thought.

There are about 100 countries that are looking at similar structures. Could there be more internationally to do that? That would apply as well to our money laundering laws, which are at a 25% threshold today in Canada. That is something that could be looked at to see what the international standard is.

I think there is a push internationally to do more. The door is open for committees to study.

Senator Ringuette: It is a good start. Thank you.

The Chair: We are going to try to squeeze in a couple of other questions that Senators Yussuff and Deacon have asked for. However, our time is short.

Senator Yussuff: Obviously, this law is not just about our image internationally, which is important because it is about investments and how transparent our system in this country is and how it is operating. It is also about those paying their fair share of taxes. There has been a huge debate about the fact that

structure de propriété directe. Ils ont probablement plusieurs sociétés. Il peut alors être difficile de se rendre jusqu'à une personne physique.

C'est le choix que nous avons fait. Est-ce qu'il pourrait y avoir une discussion à l'échelle internationale au sujet de la mise à jour de ce taux? Il faudrait passer par le Groupe d'action financière du G20 pour ce faire. Nos lois actuelles sur le blanchiment d'argent — les autres lois du Canada — établissent le taux à 25 %. C'est ce que nous avons utilisé afin d'avoir une norme canadienne et internationale.

Pour répondre à votre question, nous pourrions probablement tenir une discussion à l'échelle internationale sur le sujet. C'est pourquoi la loi — la réglementation — peut être modifiée pour refléter une nouvelle norme internationale au cours des prochaines années.

La sénatrice Ringuette : Si je comprends bien, le système actuel ne permettrait pas à une province d'établir à 15 % le taux d'une société provinciale, par exemple.

M. Champagne : Permettez-moi de préciser ou de corriger ma réponse.

La province pourrait le faire, mais alors il n'y aurait pas de point de comparaison, parce que la propriété ne serait pas la même. Il y aurait un écart avec la norme internationale de 25 %.

C'est pourquoi le groupe de travail du G20 a insisté sur l'établissement d'un seuil commun. Si tous les pays ont un seuil différent, alors il sera très difficile de se comparer aux autres pour voir si l'on respecte les règlements ou les lois. C'est ce que nous croyons également.

Il y a environ 100 pays qui ont une structure similaire. Est-ce qu'il pourrait y en avoir plus? Cela s'appliquerait également à nos lois sur le blanchiment d'argent, qui prévoient actuellement un taux de 25 % au Canada.

Je crois qu'il y a des pressions à l'échelle internationale pour en faire plus. Les comités pourraient étudier la situation.

La sénatrice Ringuette : C'est un bon début. Merci.

La présidente : Nous allons permettre aux sénateurs Yussuff et Deacon de poser quelques questions. Nous n'avons toutefois pas beaucoup de temps.

Le sénateur Yussuff : Évidemment, la loi ne vise pas uniquement à faire bonne figure à l'échelle internationale. Elle est importante, parce qu'elle porte sur les investissements, sur la transparence de notre système et sur son fonctionnement. Elle nous permet de veiller à ce que tout le monde paie sa part d'impôts. Il y a eu un grand débat sur tous les gens qui paient

too many are paying their fair share and others are getting away with it. I could go through the list of the Panama Papers.

However, I think the law is equally about those who have been doing the work. The only way this is going to work is for the public to have knowledge of how the system works and being able to use it to shine a light to tell the government they need to do more.

Minister, would you consider creating an advisory committee as you work toward implementing the legislation to ensure the objective we thought about and the things people would like to see happen are at least being advised to you for you to consider? Because this is going to be a digital system and, as you know, we have not had the best record with our digital systems — not to be too critical.

My point is that people want to be sure they can use it and hopefully help the government do what its objective is in the first place.

Mr. Champagne: It is a very fair question, Senator Yussuff. I think we would always be open to look. The plan, as you would expect, is to have all the provinces and territories join on board, and I would think there would be something — I do not want to say governance — either at the official level or at the minister level to make sure that we have a system that works properly and evolves with time because, like you say, the technology we would have.

The plan is really to have a national registry. Certainly, there needs to be openness. It may come with time once we have more provinces on board. British Columbia and Quebec have their own, but it is going to be interoperable. Hopefully, with the push of the House — and, I would say, our colleagues from the Senate — Ontario and others will say that this is the right thing to do. The issue about paying their fair share of taxes is knowing who the ultimate beneficial owner is. That is a good tool in the tool box.

The Chair: Thank you.

Senator C. Deacon: Looking forward over the horizon, the ability to increasingly and robustly identify individuals and authenticate their credentials digitally will be very important. Do you see that this legislation holds the ability to ensure that we can be using globally best practices to make sure we are really truly getting the right person?

Mr. Champagne: I love the question, senator. You are looking ahead, as you should be. I think the provision in the law that allows for regulation would permit that. Things are evolving. So many things are evolving on AI and quantum. There are many things. We are moving at the speed of light.

leur juste part, et ceux qui s'en sauvent. Je pourrais passer en revue les Panama Papers.

Je crois toutefois que la loi vise aussi les gens qui font le travail. Il faut que la population sache comment fonctionne le système et qu'elle puisse dire au gouvernement d'en faire plus.

Monsieur le ministre, seriez-vous prêt à créer un comité consultatif dans le cadre de la mise en œuvre de la loi, afin de veiller à ce qu'elle atteigne son objectif et à ce que les diverses idées soient prises en compte? Le système qui sera mis en place sera numérique. Comme vous le savez, nous n'avons pas eu les meilleures expériences avec nos systèmes numériques... Je ne veux pas être trop critique.

Ce que je veux dire, c'est que les gens veulent être en mesure d'avoir recours à la loi pour aider le gouvernement à atteindre son objectif premier.

M. Champagne : C'est une bonne question, sénateur Yussuff. Je crois que nous sommes toujours ouverts. Comme vous le savez, le plan consiste à obtenir la participation des provinces et des territoires, et d'avoir... je ne veux pas dire une gouvernance... officielle ou à l'échelon ministériel afin de veiller à ce que le système fonctionne bien et à ce qu'il évolue au fil du temps, pour suivre la technologie.

Le plan consiste à établir un registre national. Il faut évidemment une certaine ouverture. Elle arrivera peut-être au fil du temps, lorsqu'un plus grand nombre de provinces seront de la partie. La Colombie-Britannique et le Québec ont chacun leur système, mais ils sont interoperables. J'espère qu'avec l'aide de la Chambre — et de nos collègues du Sénat —, l'Ontario et d'autres provinces détermineront qu'il s'agit de la bonne chose à faire. Pour que tout le monde paie sa juste part d'impôt, il faut savoir qui sont les bénéficiaires effectifs des sociétés. C'est un bon outil à avoir.

La présidente : Merci.

Le sénateur C. Deacon : Nous savons que la capacité d'identifier les personnes et d'authentifier leurs titres de compétences de façon numérique sera de plus en plus importante. Selon vous, est-ce que la loi nous permet d'avoir recours aux meilleures pratiques mondiales pour nous assurer d'identifier les bonnes personnes?

M. Champagne : J'adore votre question, sénateur. Vous êtes tourné vers l'avenir, et c'est important. Je crois que les dispositions de la loi le permettent. Les choses changent. L'intelligence artificielle et l'informatique quantique évoluent à grande vitesse.

To your point, having something that would be a bit like we have PIPEDA, our law on privacy — although it was adopted before Google, so that's why I'm keen to have Bill C-27 to come to the Senate before Twitter, Google and Facebook to modernize that. On the other hand, you could say that it has served Canadians for quite some time. I hope what we have here and the provisions we put forward to allow for change as best practices become digital. We will have to see how this impacts that, but the fact that the provision on regulation will allow us — and working with our international colleagues.

It is good that we have this in Canada, but the real value, to go back to Senator Miville-Dechêne, is the fact that you can search elsewhere. Let's be honest; for 98% or 99.9% of corporations in Canada, the ownership structure is straightforward. But for the bad guys, typically that's not so straightforward. The only way to catch them is through international cooperation because they are likely not to have a straightforward ownership structure. That's why international cooperation and interoperability standards are key. If you want to get to the real person, you need to have others to help do that. I doubt it would be a simple address and name. I suspect it's a bit more complex.

The Chair: Minister, thank you very much for your fulsome responses to the many questions today. I think we got to almost everyone here who wanted to ask a question. Your officials will stay with us for the next process, but we want to thank you very much, Honourable François-Philippe Champagne, Minister of Innovation, Science and Industry. You are welcome at this committee at any time now that you have had your first experience.

Mr. Champagne: Thank you very much, chair, you have been very nice. Thank you to all the senators for your work in helping us to bring this into force in this country. I think we are doing a great service to our nation. Thank you for your service to the nation as well.

The Chair: Senators, we will now move to clause-by-clause consideration.

We have with us at the table Samir Chhabra, Director General; and Martin Simard, Senior Director of the department. They will be listening, and in the course of our discussions, if there are any questions or points of clarification, we can turn to them.

We will now proceed to the clause-by-clause consideration of Bill C-42, An Act to amend the Canada Business Corporations Act and to make consequential and related amendments to other Acts. I would like to remind senators, which I must do, of a few points. As chair, I will call each clause successively in the order they appear in the bill. I will remind senators that when more

Pour revenir à votre point, une mesure législative semblable à la LPRPDE, notre loi en matière de protection des renseignements personnels... bien qu'elle ait été adoptée avant l'arrivée de Google; c'est pourquoi je tiens à ce que le projet de loi C-27 soit présenté devant le Sénat afin de permettre une modernisation en tenant compte des Twitter, Google et Facebook de ce monde. On pourrait dire, toutefois, que la mesure législative sert les Canadiens depuis un bon moment. J'espère que les dispositions que nous avons présentées nous permettront de nous adapter au fil de la numérisation des meilleures pratiques. Il faudra voir quelles seront les conséquences, mais la disposition sur la réglementation nous permettra... et nous pourrions travailler avec nos collègues à l'international.

Il est bon d'avoir un tel système au Canada, mais pour revenir au commentaire de la sénatrice Miville-Dechêne, le plus important, c'est de pouvoir faire des recherches ailleurs. Dans les faits, la structure de 98 ou 99,9 % des sociétés du Canada est simple. Les contrevenants ont habituellement une structure plus complexe. La coopération internationale représente la seule façon de pouvoir attraper ces contrevenants. C'est pourquoi la collaboration et les normes d'interopérabilité sont si importantes. Il faut l'aide des autres administrations pour se rendre à la personne physique derrière certaines sociétés. On trouve rarement son nom et son adresse facilement. C'est souvent un peu plus compliqué que cela.

La présidente : Monsieur le ministre, nous vous remercions d'avoir répondu de manière exhaustive à nos nombreuses questions aujourd'hui. Je crois que tous les sénateurs qui le souhaitent ont pu poser leurs questions. Vos représentants resteront avec nous pour la suite des choses, mais nous tenions à vous remercier. Maintenant que vous avez brisé la glace, vous serez toujours le bienvenu devant le comité.

M. Champagne : Merci beaucoup, madame la présidente, vous avez été très aimable. Je remercie tous les sénateurs pour leur travail en vue de nous aider à mettre en œuvre la mesure législative au pays. Je crois que nous allons rendre un grand service à notre pays. Merci pour votre service également.

La présidente : Sénateurs, nous allons passer à l'étude article par article du projet de loi.

Nous avons avec nous les représentants du ministère : Samir Chhabra, qui est directeur général et Martin Simard, qui est directeur principal. Ils sont ici pour nous écouter et pour répondre à nos questions ou clarifier certains points au besoin dans le cadre de nos discussions.

Nous procédons maintenant à l'étude article par article du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois. Je me dois de faire quelques rappels aux sénateurs. En tant que présidente, je vais lire les articles de façon successive, tels qu'ils sont présentés dans le projet de loi.

than one amendment is proposed to be moved in a clause, the amendment should be proposed in the order of the lines of a clause. If at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure we always have the same understanding of where we are in the process.

If a senator is opposed to an entire clause, I would remind you that in committee the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but, rather, to vote against the clause as standing as part of the bill. I would also remind senators that some amendments that are moved may have consequential effects on other parts of the bill. Should this be the case, it would be useful if a senator moving an amendment identified to the committee other clauses in this bill where the amendment could have an effect. Otherwise, it will be difficult for all of us to remain consistent in our decision making.

Staff will endeavour to keep track of the place where subsequent amendments need to be moved and will draw attention to them. Because no notice is required to move amendments there can, of course, have been no preliminary analysis of the amendments to establish which one may be of consequence to another or which one may be contradictory, and that may slow our process.

If committee members have any questions about the process, or about the propriety of anything occurring, they can raise a point of order. As chair, I will listen to the argument and decide when there has been sufficient discussion of the matter or order or make a ruling. The committee is the ultimate master of its own business within the bound established by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling should be sustained.

As chair, I will do my best to ensure that all senators wishing to speak to have the opportunity to do so. For this, however, I will depend on your cooperation and ask that you consider all other senators by keeping your remarks and interventions as concise as possible.

Finally, I wish to remind honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call vote, which obviously provides an unambiguous result. Senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

Are there any questions on the comments that I have just read aloud as part of our process? No. Thank you. We will now proceed.

Senators, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-42, An Act to amend the Canada Business Corporations Act and to make consequential and related amendments to other Acts?

Hon. Senators: Agreed.

Lorsque plus d'un amendement est proposé pour un article, nous devons procéder selon l'ordre des lignes de l'article. N'hésitez pas à poser des questions si vous ne savez pas où nous en sommes ou si vous avez besoin de précisions. Je veux que tous comprennent bien où nous nous situons dans le processus.

Selon la procédure, si un sénateur s'oppose à un article dans son ensemble, il ne doit pas présenter une motion visant à le supprimer complètement, mais plutôt voter contre la disposition dans le cadre du projet de loi. Je vous rappelle également que certains amendements qui seront présentés pourraient avoir une incidence sur d'autres parties du projet de loi. Si tel était le cas, il serait utile que le sénateur qui propose l'amendement désigne les autres dispositions qui seraient touchées. Autrement, il nous sera difficile de prendre des décisions cohérentes.

Les membres du personnel tenteront de faire le suivi des amendements subséquents qui devront être proposés et d'attirer notre attention sur ceux-ci. Comme il n'y a aucun préavis requis pour présenter un amendement, il se peut qu'il n'y ait pas eu d'analyse préalable des amendements afin d'en déterminer les conséquences sur les autres amendements ou les possibilités de contradictions, ce qui pourrait ralentir notre processus.

Si les membres du comité ont des questions sur le processus, ou sur le bien-fondé de tout élément, ils peuvent invoquer le Règlement. En tant que présidente, j'écouterai l'argument et je déterminerai quand clore la discussion sur la question ou l'ordre, ou je rendrai une décision. Le comité est maître de ses propres travaux conformément aux limites établies par le Sénat, et on peut appeler d'une décision devant le comité en demandant si elle doit être maintenue.

En ma qualité de présidente, je ferai de mon mieux pour que tous les sénateurs souhaitant intervenir aient l'occasion de le faire. Pour ce faire, je demanderai toutefois votre coopération : veuillez faire preuve de respect à l'égard des autres sénateurs en faisant des interventions et des commentaires aussi brefs que possible.

Enfin, je rappelle aux honorables sénateurs que, si l'issue d'un vote à l'oral ou à main levée est incertaine, la solution la plus efficace est de demander un vote par appel nominal, qui donne bien entendu un résultat clair. Les sénateurs savent que, en cas d'égalité de voix, la motion en question est rejetée.

Avez-vous des questions sur les consignes que je viens de lire dans le cadre du processus? Non. Merci. Nous allons maintenant débiter.

Honorables sénateurs, plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois?

Des voix : Oui.

The Chair: Agreed.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 11 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 15 carry?

La présidente : D'accord.

Est-il convenu de reporter l'étude du titre?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 1 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 9 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 11 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 12 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 13 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 14 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 15 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 16 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 17 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 18 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 19 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 20 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 21 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Do you want to consider appending any observations to this report? No? We don't need to go in camera.

Is it agreed that I report this bill, as amended, to the Senate?

An Hon. Senator: It's not amended.

The Chair: Sorry, I read both sides.

Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you very much, honourable senators.

All right, I believe concludes our meeting. Thank you, officials, for being here in case we needed you, and we appreciate the cooperation of everyone here.

(The committee adjourned.)

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 16 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 17 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 18 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 19 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 20 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 21 est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Oui.

La présidente : Le comité souhaite-t-il envisager d'ajouter des observations à ce rapport? Non? Nous n'avons donc pas à passer à huis clos.

Est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi modifié au Sénat?

Une voix : Il n'est pas modifié.

La présidente : Je suis désolée, j'ai lu les deux côtés.

Est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : Oui.

La présidente : Merci beaucoup, honorables sénateurs.

Très bien, je crois que c'est ce qui met fin à notre réunion. Je remercie les fonctionnaires d'avoir été parmi nous dans l'éventualité où nous aurions eu besoin de leurs lumières. Je suis reconnaissante de la coopération de tous.

(La séance est levée.)